

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL897

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 40

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« L'usage de stupéfiants prévus »

les mots :

« Le délit d'usage de stupéfiants prévu ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.